

# Bienvenue dans l'ère de la RÉNOVATION RESPONSABLE

## La rénovation responsable – Le bas carbone, une priorité nationale et un acte citoyen

À l'issue de la **COP21**, la France s'est engagée à lutter pour limiter le réchauffement climatique mondial à +2 °C. Dans cette optique, l'État français s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) pour les différents secteurs d'activité du pays. Au bâtiment, qui représente 27 % des émissions de l'hexagone, incombe une lourde tâche : diminuer de moitié son empreinte carbone d'ici 2028 et de 87 % d'ici 2048 !

Le **levier prioritaire et majeur** pour améliorer significativement l'empreinte carbone du secteur du bâtiment en France consiste à **rénover le parc existant** ! Les logements déjà construits sont plus énergivores que les constructions neuves, et bien plus nombreux : le potentiel de réduction des émissions est considérable.

### Pourquoi rénover son logement ?



**DIMINUER**  
sa facture  
d'énergie



**AUGMENTER**  
le confort  
intérieur des  
bâtiments



**AMÉLIORER**  
l'empreinte  
environnementale  
de son logement

### Où sont les émissions de GES dans mon logement ?

Un logement comporte plusieurs sources d'émissions :

- les consommations d'énergie (gaz, fioul, électricité, etc.) pour se chauffer ou chauffer l'eau chaude, s'éclairer, cuisiner...
- les matériaux et équipements utilisés pour sa construction et sa rénovation (béton, isolants, chaudière, etc.).

Pour réduire son empreinte carbone, il existe plusieurs solutions :

- réduire ses consommations d'énergie en isolant son habitation et en choisissant des équipements performants ;
- choisir des sources d'énergie de chauffage ou d'eau chaude peu « carbonées » : bois, électricité, certains réseaux de chaleur (voir ci-contre).

### Le CO<sub>2</sub> a-t-il un prix ? Oui.

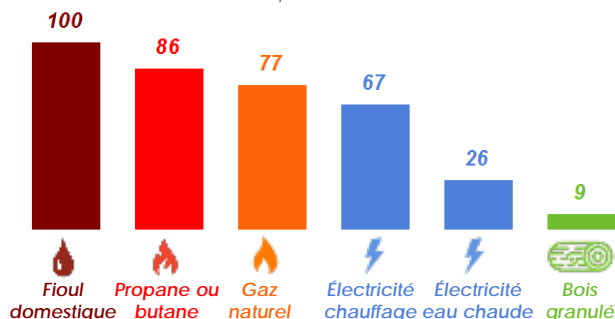
La fiscalité énergétique de la France a évolué en 2014 pour intégrer une Contribution Climat-Énergie. Celle-ci correspond à une **taxe sur les combustibles fossiles** (fioul et gaz par exemple) à hauteur de leur contenu carbone.

Aujourd'hui de 30,5 € par tonne de CO<sub>2</sub> (2017), elle est amenée à atteindre 100 € par tonne en 2030. Pour le gaz naturel, cela représente un **surcoût équivalent à 45 % du coût du kilowattheure actuel\***.

\* Source : SOeS, Pégase, tarif B1 2016 et calculs Carbone 4.

### Quel est le poids carbone des sources d'énergie ?

Unité : kgCO<sub>2</sub>eq/kWh en base 100 par rapport aux émissions de gaz à effet de serre du fioul domestique



Source : Référentiel « Énergie-Carbone » pour les bâtiments neufs. Le mix de production électrique est variable d'une heure à l'autre. Au final, en tenant compte des comportements d'utilisation, consommer 1 kWh de chauffage n'a pas le même impact que consommer 1 kWh d'eau chaude.

## Qu'est-ce qu'une rénovation thermique ?

Les motivations pour rénover peuvent être multiples : la mise en sécurité d'un logement, l'amélioration du confort des occupants, la modernisation d'un intérieur, mais aussi l'amélioration de la performance énergétique et climatique du logement. On parle alors de rénovation thermique.

Cette rénovation thermique passe par :

- **l'isolation thermique du logement** : isolation par l'intérieur ou par l'extérieur des murs, isolation des combles, des planchers, remplacement des fenêtres par des fenêtres double ou triple vitrage...
- **le remplacement des équipements existants par des équipements performants** : pompe à chaleur, chaudière à condensation, VMC double flux...



## Le Label Rénovation de Promotelec évolue !

Pour permettre aux citoyens de s'inscrire dans une **démarche vertueuse** et cohérente avec les ambitions climatiques de la France, Promotelec a décidé d'enrichir son Label Rénovation avec un indicateur carbone afin de valoriser les opérations **responsables et performantes** d'un point de vue carbone.

**Il intègre un garde-fou pour ne pas entraîner une augmentation des émissions de CO<sub>2</sub>.**

Le nouveau référentiel laisse au ménage **le choix d'être exemplaire** sur sa performance énergétique ou sur sa performance carbone (certaines opérations de rénovation pouvant atteindre les deux).

À ce jour, le référentiel de Promotelec porte ses exigences sur les émissions liées aux consommations d'énergie uniquement. À terme, il intégrera des exigences sur les matériaux et équipements mis en œuvre.

## Exemple de rénovation bas carbone



Cette rénovation d'un logement de 100 m<sup>2</sup> permet **des gains chaque année** :

Gain sur les consommations d'énergie

40 000 kWh  $\approx$  1 800 €

Gain sur les émissions de gaz à effet de serre

9 000 kg de CO<sub>2</sub>eq  $\approx$  36 000 km en voiture

Hypothèses de calcul : On considère un logement ayant pour étiquette DPE énergie G avec chauffage et eau chaude sanitaire au gaz naturel rénové au niveau BBC. Le gain sur la facture d'énergie est calculé à partir des tarifs de la base Pégase du Ministère et l'équivalence du gain carbone en kilomètres parcourus en voiture est faite à partir d'un facteur d'émissions de la Base Carbone de l'ADEME.